

**MARILÈNE GILL
MANICOUAGAN**

**TOWNHALL REPORT
ON ELECTORAL REFORM
PUBLIC CONSULTATION**



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

**MARILENE GILL
MANICOUAGAN**

**RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME
ÉLECTORALE**

LES CONSULTATION(S)			
Date (s) de (s) la rencontre (s)	Heure et Durée (de quelle heure à quelle heure)	Lieu de la consultation	Total de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)
06/10/2015	17 h21 à 19h15	Sept-Îles	15
07/10/2015	17h25 à 19h18	Baie-Comeau	14
Forme : <ul style="list-style-type: none">• Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement• Présentation du bureau du député• Micro ouvert• Période de questions/réponses• Conférenciers invités• Autre (SVP, spécifier) :			
LES SUJETS ABORDÉS (sommaire)			
<ul style="list-style-type: none">• Modes de scrutin	<ul style="list-style-type: none">• Changement au mode de scrutin actuel	<ul style="list-style-type: none">• Participation électorale	<ul style="list-style-type: none">• Accessibilité et inclusion
<ul style="list-style-type: none">• Vote obligatoire	<ul style="list-style-type: none">• Vote en ligne	<ul style="list-style-type: none">• Représentation locale	<ul style="list-style-type: none">• Autre (svp spécifier) : Changements à la procédure parlementaire pour donner plus de place aux partis non-reconnus. Possibilité d'un plébiscite pour entériner toute modification au mode de scrutin.

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

QUESTIONS DE DISCUSSION

Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (bénéfices/défauts)? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)

Les citoyens qui ont participé à la consultation sont insatisfaits de la façon dont les députés sont élus. Les personnes présentes étaient unanimes pour dire que leur vote n'était pas représenté correctement par le nombre de sièges. Pour cela, elles croient qu'il est inacceptable qu'un gouvernement puisse détenir la majorité des sièges sans obtenir une majorité des voix au suffrage universel. On a d'ailleurs déclaré que le parti pour lequel on avait voté était sous-représenté à la Chambre des Communes comparativement au pourcentage de voix qu'il a obtenu lors de l'élection. Ainsi, l'impression générale est que le vote peut parfois être gaspillé, perdu ou tout simplement pas pris en considération. Enfin, on a déclaré que, dans le système actuel, l'alternance bipartisane est ancrée dans le mécanisme même du système et cela a comme conséquence de forcer les gens à voter davantage « *contre* quelque chose et non *pour* quelque chose ».

Quelles alternatives au système actuel ont été discutées? Est-ce que les participants ont identifié des caractéristiques spécifiques qui leur importent dans un système électoral (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)

On a réitéré avec insistance la nécessité de se doter d'un mode de scrutin simple à utiliser et à comprendre. « J'ai l'impression que ça va être terriblement compliqué de faire comprendre un nouveau mode de scrutin aux électeurs », s'est-on inquiété. Il apparaît du devoir du gouvernement de s'assurer que le fonctionnement du nouveau système électoral proposé, en cas de réforme du mode de scrutin, soit suffisamment et correctement expliqué aux citoyens. En effet, transmettre une information adéquate et compréhensible pour le citoyen moyen demande du temps afin qu'il puisse se faire une idée éclairée. Ceci doit faire partie du processus de réforme, et ce, même si plusieurs phases étaient nécessaires. Il en va de la crédibilité du processus et de la légitimité de la réforme.

De plus, on croit qu'il est nécessaire de privilégier un système qui sache représenter les intérêts locaux (municipalité) et régionaux (circonscriptions) tout en alliant la proportionnalité, dans une perspective d'occupation dynamique du territoire. Dans la même optique, on ajoute que si la proportionnelle mixte compensatoire était le mode de scrutin retenu, il faudrait songer à augmenter le nombre de députés. « Un changement [de mode de scrutin] sans que les gens aient été préparés, c'est impensable » a-t-on conclu.

La question de la représentation régionale a en effet soulevé énormément d'inquiétudes. Entre autres, les citoyens craignent qu'un changement de mode de scrutin fasse en sorte que les régions du Québec perdent de leur qualité représentative, au sens où elles pourraient se trouver avec un représentant qui provient de l'extérieur de la circonscription, lequel connaîtrait donc peu sinon rien des réalités de ses commettants, notamment dans le cas d'une proportionnelle pure. Un électeur affirme que tout changement peut probablement profiter aux villes au détriment des régions.

Enfin, les citoyens présents ont exprimé leur insatisfaction envers le principe de la ligne de parti. On affirme que les députés sont redevables envers les citoyens des circonscriptions qui les élisent et non pas envers leur parti. Une forme de gouvernance de proximité est souhaitée, afin de créer, voire d'encourager, un plus grand rapprochement entre élus et citoyens.

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Est-ce que les participants ont discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas s'engager dans le processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)

L'assemblée s'est questionnée sur la participation anémique des nations autochtones innues et naskapiés au processus électoral, sans toutefois trouver de solution à cela. (À ce sujet, voir la réponse à la question suivante.)

On croit qu'un changement de mode scrutin qui inclurait une composante proportionnelle inciterait probablement la participation électorale des jeunes. Ceux-ci se reconnaîtraient vraisemblablement mieux dans une composition plus équitable à la Chambre des Communes.

On a aussi suggéré de faire en sorte que les scrutins se tiennent les dimanches, plutôt que les lundis, et qu'une meilleure promotion du vote spécial soit effectuée pour permettre à un maximum de citoyens de voter.

Est-ce que les participants sont d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)

De façon unanime, les citoyens s'opposent à l'option du vote obligatoire. « Si on rend le vote obligatoire, ça serait une mesure autoritaire qui porte atteinte à la liberté du citoyen ».

On s'inquiète aussi que le vote obligatoire puisse entraîner plus de vote à « l'aveuglette ». Les gens qui s'informent très peu sur le monde politique ou qui sont loin de celui-ci, voire qui comprennent mal le mode de scrutin, seront peut-être portés à voter de façon aléatoire.

Cependant, des citoyens entretenaient une position inconciliable avec la dernière, car pour eux, le vote en démocratie relève d'un devoir civique.

On affirme que le vote obligatoire forcerait d'une certaine façon plusieurs autochtones à légitimer un système que plusieurs d'entre eux considèrent illégitime. Autrement dit, la culture politique des premières nations est différente de celle du Canada et pour cette raison on ne devrait aucunement imposer aux Premières Nations de participer à un processus politique dans lequel elles ne se reconnaissent pas et où elles ont une représentation négligeable.

Est-ce que les participants ont discuté la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

En général, les participants se sont inscrits en faux quant à la possibilité de voter en ligne. Ceux-ci craignaient que des bris entravent le processus électoral et que les personnes âgées aient de la difficulté à utiliser le service. «Moi, j'ai deux de mes sœurs qui ne savent pas comment ça marche un ordinateur », a-t-on pu entendre.

Les citoyens présents redoutent également que cette façon de faire ne facilite les fraudes électorales de toutes sortes. Un citoyen a rappelé qu'au début des années 2000, l'expérience du vote électronique avait été tentée aux élections municipales québécoises et que cela avait causé des problèmes innombrables. Un autre citoyen a donné l'exemple du recomptage chaotique aux États-Unis lors des élections présidentielles de l'an 2000. En général, les citoyens ont fait preuve de leur attachement à la procédure de vote actuelle, laquelle participe d'un rituel et témoigne d'un décorum, symboles de son importance.

On s'inquiète que cela ouvre une brèche qui favoriserait les prête-noms et l'achat de votes. Certains pourraient même être tentés de voter à plusieurs reprises pour « aider » un concitoyen.

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Est-ce que d'autres sujets majeurs ont été discutés par les participants? (c.-à-d. référendum, la représentation des femmes/minorités, l'accessibilité, le taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

Changement à la procédure de la Chambre des Communes

Les citoyens de Manicouagan souhaitent que davantage de moyens soient accordés aux députés pour que ceux-ci puissent remplir adéquatement leurs fonctions. Une réforme de la règle de reconnaissance des partis politique en Chambre est par conséquent souhaitée. « Si notre représentant n'a pas le droit de parole, à quoi ça sert un députés? On est des citoyens qui valent moins que les autres? », s'est questionné un citoyen consulté. « C't'un déni de la démocratie [sic]. », a affirmé un électeur au sujet du fonctionnement des tours de parole dont ceux des partis non-reconnus en Chambre. Celui-ci était d'avis que d'accorder moins d'importance et de possibilités de parler à certains députés faisaient de leurs électeurs des citoyens de seconde zone.

Changement dans le financement des partis politiques

Les citoyens privilégient le rétablissement du financement public des partis politiques. Cela assurerait une relative équité entre les partis reconnus et les partis non-reconnus, petits ou nouveaux, et leurs électeurs.

Référendum

Majoritairement, les citoyens se sont opposés à ce qu'un changement important au mode de scrutin se fasse sans référendum.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS (limite suggérée : 1000 mots)

- Les citoyens veulent que les mêmes moyens soient octroyés à tous les députés pour que tous puissent représenter équitablement leurs commettants;
- Les citoyens témoignent qu'un consensus pour changer le mode de scrutin existe;
- Les citoyens privilégie le système proportionnel mixte compensatoire en cas de changement au mode de scrutin;
- Les citoyens tiennent à ce qu'un référendum ait lieu relativement à toute volonté gouvernementale de changement au mode de scrutin et de proposition d'un nouveau mode de scrutin;
- Les citoyens s'opposent au vote en ligne;
- Les citoyens refusent le vote obligatoire;
- Les citoyens demande le rétablissement du financement public des partis politiques;
- Les citoyens veulent que leurs idées soient écoutées et entendues;
- Les citoyens estiment que tout changement doit se dérouler dans l'ordre et prendre le temps nécessaire pour ce faire : des étapes supplémentaires sont nécessaires à la suite des consultations (référendums, informations) pour générer un consensus et légitimer le processus;
- Les citoyens montrent une ouverture à un changement de culture politique qui augmenterait le poids de leur vote;
- Les citoyens suggèrent que le vote pour le premier ministre soit distinct du vote pour son député;
- Les citoyens consultés conviennent que les jeunes doivent participer davantage aux processus électoral et que cela devrait constituer une préoccupation majeure;
- La réforme électorale ne tient pas compte des nations autochtones.

Soumission du rapport au Comité spécial de la réforme électorale (ERRE)

Date : 13/10/2016

Signature du (de la) député (e)

Marilène Gill, Députée de Manicouagan

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

NOTE SUR LA MÉTHODE

Le présent rapport a été rédigé par deux employés de Madame Marilène Gill, députée de Manicouagan. Lors des deux consultations qui se sont tenues dans les deux centres les plus peuplés de la circonscription de 260 000 km², soit Sept-Iles et Baie-Comeau, ces deux employés du bureau de la Colline parlementaire étaient présents pour prendre des notes afin d'obtenir un portrait fidèle des discussions de même que pour assurer une distance objective entre les citoyens et ceux qui compilaient leur propos.

Lors des deux consultations, la députée de Manicouagan, Madame Marilène Gill, était présente. Monsieur Luc Thériault, député de Montcalm, leader parlementaire du Bloc Québécois et membre du Comité spécial sur la réforme démocratique était le conférencier invité. Les citoyens ont discuté librement au fur et à mesure de la présentation et ont effectué une synthèse de leur propos à l'aide de cinq questions à la fin de la rencontre. Les notes ayant été prises de façon chronologique, les auteurs ont regroupé les propos sinon les idées des citoyens en fonction de la thématique afin de respecter le cadre suggéré par le Comité spécial de même que pour faciliter la compréhension du lecteur. Enfin, les propos du personnel politique et des députés présents ont été délibérément évacués pour laisser toute la place au peuple, source de toute autorité légitime.

Les notes manuscrites sur lesquelles le présent rapport est basé sont archivées au bureau de Madame Marilène Gill, députée de Manicouagan, dans son bureau de la Colline parlementaire.

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016